



**Avis relatif à la dérogation du temps de travail du Personnel assurant
l'opération des Victoires de la Musique 2025
(Point n°4)**

Vendredi 14 février, les moyens techniques de la Fabrique france.tv auront en charge la captation et de la retransmission de la cérémonie de clôture des Victoires de la Musique «Variétés» en direct de la Seine Musicale.

Pour couvrir cette opération, France télévisions va mobiliser ses équipes dès le 11 février, avec l'installation du car UM1 à la Seine Musicale à Boulogne-Billancourt et le début des répétitions dès le lendemain.

Pour la réalisation de cette opération, la direction formule aux élus une demande de dérogation jusqu'à 60 heures pour la semaine du 7 au 15 février.

Les élus constatent que les plannings prévisionnels présentés tiennent compte de leurs remarques et ne dépassent pas les 55 heures hebdomadaires, les temps de repos sont respectés.

Ils prennent acte et demandent un retour sur le réalisé dès que possible.

Paris le, 8 janvier 2025

Votants : 23

Pour : 23

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales SNJ, CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC s'associent.